



# RDV Partenaires Caf 17 EVS

---

29 février 2024

# PREAMBULE

Veillez couper vos micros et caméras

Vous pourrez intervenir  
en levant la main ou en écrivant dans le fil de conversation

Dans le fil de conversation, veuillez indiquer :

- Votre nom,
- Votre fonction dans la structure
- La structure représentée en précisant le territoire

# Programme

---

Introduction

4

---

Mon compte partenaire – Service AFAS

5

---

Les nouveautés pour les déclarations

17

---

Quelques rappels

25

---

Le calendrier et nos prochains RDV

29



## Introduction

Depuis quelques années, la branche Famille met à disposition un nouveau service dédié aux partenaires de l'action sociale collective afin de faciliter les déclarations de données nécessaires au calcul de leurs subventions.

À partir de 2024, en tant que gestionnaire d'un Espace de Vie Sociale, vous déclarerez vos données d'activités et vos données financières à la CAF de façon dématérialisée et sécurisée, pour bénéficier de la Prestation de service Animation Locale, en utilisant le service Aides financières d'action sociale (AFAS).

Mon compte  
partenaire

---

Service AFAS

# L'extranet « Mon Compte Partenaire »

L'espace du Caf.fr « Mon Compte Partenaire (Mcp) » a pour objectif d'inscrire la totalité des services en ligne à destination des partenaires, dans une logique de bouquet de service, qui seront accessibles par un unique vecteur.

La mise en place de cet Espace Partenaires répond à des enjeux stratégiques institutionnels :

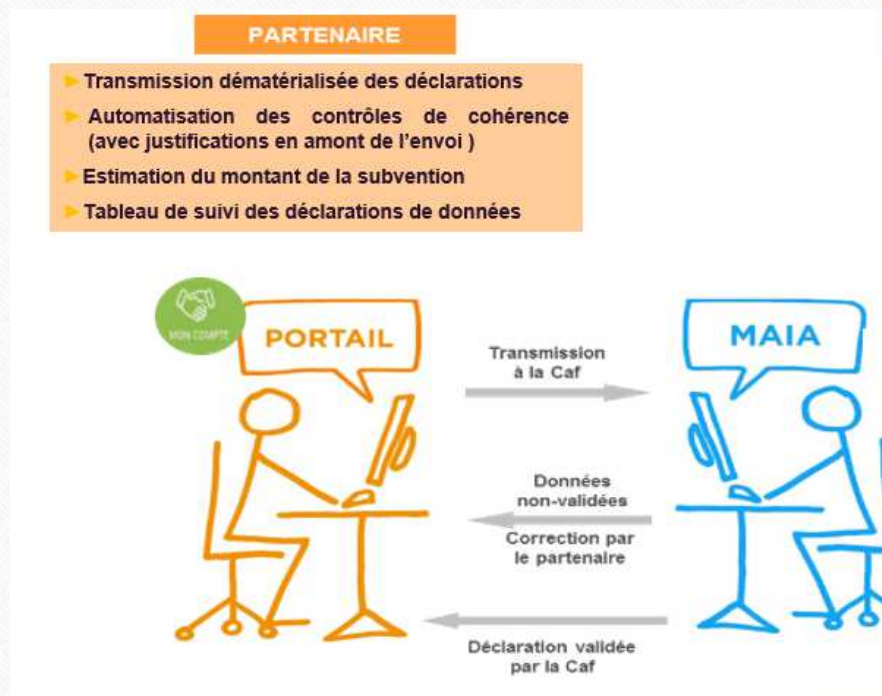
- ✓ Renforcer le positionnement de la Branche dans la mise à disposition de données auprès des partenaires ;
- ✓ Fournir des informations fiables aux partenaires dans de bonnes conditions d'ergonomie et de cinématique ;
- ✓ Sécuriser la gestion des accès attribués aux partenaires.





# Le service Afas, qu'est-ce que c'est ?

Service AFAS : Aides Financières d'Action Sociale  
C'est le service proposé dans MCP (accès web) dédié aux partenaires d'action sociale



Ce service offre aux partenaires de l'action sociale la possibilité de :

- ✓ **Effectuer leur déclaration de données en ligne** pour bénéficier d'une aide de la Caf ;
- ✓ **Consulter** l'avancement du traitement de leur déclaration ;
- ✓ Visualiser immédiatement une **estimation du montant de l'aide**.

# Les bénéfices du Système d'information (SI) de l'action sociale de la branche Famille

- Une nouvelle structuration des services dans le SI



Mise en place d'une définition nationale d'enregistrement des Espaces de Vie Sociale dans le SI

La Ps Animation Locale est traitée de la même façon par toutes les Caf

- Des données demandées au partenaire homogénéisée



Homogénéisation du nombre de données demandées par les Caf

Les données recueillies permettent de verser la prestation de service

- Une simplification des échanges avec le partenaire



Le service Afas remplace les utilitaires Excel et autres outils de recueil des données utilisés jusqu'à présent par les Caf

Un système d'information simple et évolutif permettant une gestion optimale des financements des Espaces de vie sociale



# Comment s'habiliter à MCP et accéder à AFAS

En amont de la mise à disposition des accès, trois documents contractuels sont à signer entre la Caf et le partenaire



Un module d'authentification Habpps (Habilitation portail partenaires sécurisé) permet à la Caf d'attribuer les autorisations d'accès pour les personnes morales, mais aussi pour les personnes physiques.

Les partenaires en mode délégué dans Mcp, doivent affecter le fournisseur de données d'activité, le fournisseur de données financières et l'approbateur de la déclaration.

# Les acteurs de Mon Compte Partenaire



RESPONSABLE LEGAL

PRÉSIDENT

- SIGNE LA CONVENTION MON COMPTE PARTENAIRE.
- DÉCLARE 1 OU 2 ADMINISTRATEURS



ADMINISTRATEUR

- crée les utilisateurs (1 adresse mail individuelle professionnelle)
- affecte les utilisateurs au groupe AFAS déclarer
- détermine les responsables d'habilitation en les affectant au groupe AFAS Habilitier
- Clôture les accès qui n'ont plus lieu d'être.



RESPONSABLE DES HABILITATIONS  
AFFECTE LES RÔLES AUX UTILISATEURS AFAS  
POUR CHAQUE ÉQUIPEMENT/SERVICE CONVENTIONNÉ AVEC LA CAF



2 FOURNISSEURS DE  
DONNÉES D'ACTIVITÉ



2 FOURNISSEURS DE  
DONNÉES FINANCIÈRES



1 APPROBATEUR



*Au regard du peu de données d'activité à saisir, il est préconisé  
qu'un seul utilisateur MCP dispose des rôles FDA et FDF*



# Comment s'habiliter à MCP et accéder à AFAS

Pour vous accompagner dans la prise en main, sont disponibles sur les pages nationales du [www.caf.fr](http://www.caf.fr)



[Afas](#) | [Bienvenue sur Caf.fr](#)

## ❑ DES TUTORIELS VIDÉO POUR ACCOMPAGNER LA PRISE EN MAIN



Mon Compte Partenaire  
Service Aides Financières d'Action Sociale

Administrer des profils aux utilisateurs  
du service AFAS



Mon Compte Partenaire  
Service Aides Financières d'Action Sociale

Être habilité à Mon Compte Partenaire  
et au service AFAS

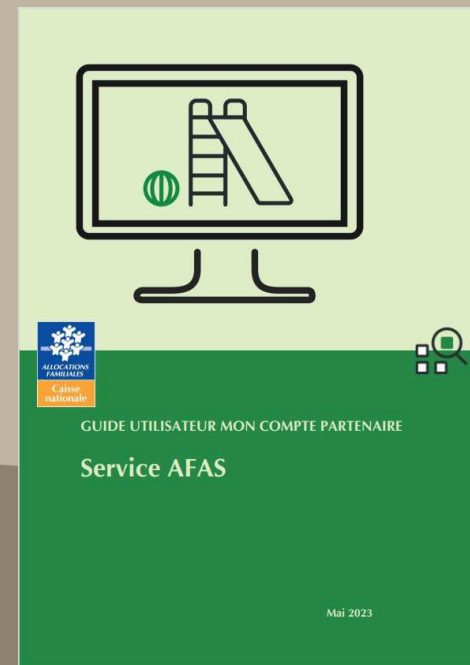


Mon Compte Partenaire  
Service Aides Financières d'Action Sociale

Déclarer ses données

# Comment s'habiliter à MCP et accéder à AFAS

## ❑ DES GUIDES UTILISATEURS



# Les bonnes pratiques

## *Les prérequis à mettre en œuvre avant chaque déclaration de données*



- Vérifiez que les habilitations Mon Compte Partenaire des administrateurs et des utilisateurs sont conformes à votre organisation



- Assurez-vous que les correspondants AFAS (FDA - FDF - Approbateur) sont bien paramétrés pour ce nouvel équipement EVS



# Quelques outils pour débloquer les problématiques régulièrement rencontrées

- ❑ CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR ou changement d'adresse mail de l'administrateur

Envoyer à l'adresse [moncomptepartenaire@caf17.caf.fr](mailto:moncomptepartenaire@caf17.caf.fr) l'annexe 3 de la convention d'accès à mon compte partenaire (à demander à cette même adresse mail)

- ❑ LE NOUVEAU SERVICE NE S'AFFICHE PAS DANS AFAS

Sélectionner « non attribué » au niveau de l'état de l'habilitation

Etat de l'habilitation \*

Actif	Historique	Inactif	Non attribué
-------	------------	---------	--------------

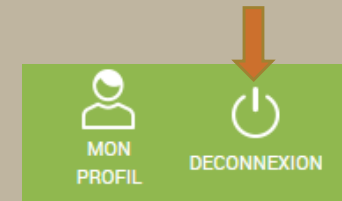
Lieux d'implantation

# Quelques outils pour débloquer les problématiques régulièrement rencontrées

## ❑ DÉCONNEXION AU SITE MON COMPTE PARTENAIRE

Ne pas fermer avec la croix en haut de l'écran à droite.

Vous devez vous déconnecter à chaque fois que vous quittez Mon Compte Partenaire par le menu de déconnexion.



## ❑ UN CORRESPONDANT AFAS N'A PLUS ACCÈS AUX DÉCLARATIONS

L'administrateur retire le correspondant du groupe « AFAS-déclarer » et le réaffecte au groupe

# Les nouveautés 2024

---

- **Les données d'activité**
- **Les données financières**
- **La transmission de la déclaration de données**



# Les données demandées aux EVS via Afas

A partir de la déclaration de données prévisionnelles 2024, vous transmettez exclusivement vos données directement en ligne dans le service Afas, pour bénéficier de la Ps Animation Locale

DONNÉES À FOURNIR SPÉCIFIQUES AU PROJET EVS		DÉCLARATION DE DONNÉES	
		Prévisionnelle	Réelle
DONNÉES FINANCIÈRES	Budget prévisionnel de l'EVS	•	
	Compte de résultat		•
DONNÉE D'ACTIVITÉ	Nombre de mois de fonctionnement	•	•

## RAPPEL

Pour chaque exercice, une déclaration prévisionnelle et une déclaration réelle sont à effectuer. Une actualisation en cours d'année peut vous être demandée.

# Les données d'activité



DONNÉES D'ACTIVITÉ

---

Espace de Vie Sociale

Nombre de mois de fonctionnement ? 6

Quitter Continuer

Pour bien s'entendre sur les termes :

nombre de mois de fonctionnement

=

nombre de mois de validité du projet social sur l'année.

Le partenaire déclare la réalité de la situation.

Notre système d'information effectue par la suite une proratisation si l'année est incomplète

# Les données financières

FDF



Un encart en tête d'écran informe le gestionnaire du périmètre des données financières à déclarer

**1** Données d'activité

**2** Données financières

**3** Contrôles

**4** Finalisation

**TGT - ESPACE DE VIE SOCIALE CC - CAS 3**  
Déclaration Prévisionnelle 2024  
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

## DONNÉES FINANCIÈRES

**Attention :** Vous ne devez saisir que les charges et produits relatifs au projet social de l'Espace de Vie sociale, notamment les activités qui concourent à ce projet, tel que validé par la CAF. Si, au sein de son projet social, votre équipement développe de l'accompagnement scolaire, alors il faut inclure les données financières du CLAS dans celles de l'Espace de Vie sociale. En revanche, si l'accompagnement scolaire ne fait pas partie du projet social, alors il ne faut pas inclure les données financières du CLAS dans celles de l'Espace de Vie sociale.



- Afin d'améliorer le circuit de traitement des formulaires de déclarations de données sur AFAS, les fournisseurs de données FDA et FDF auront désormais la possibilité de **notifier leur approbateur** en fin de saisie de leur formulaire (étape des contrôles de cohérence)
- Ce choix est proposé uniquement si l'identifiant du Fournisseur de Données est différent de celui de l'approbateur
- La coche est cochée par défaut mais est facultative, afin de ne pas pénaliser les partenaires qui n'auraient pas besoin de cette fonctionnalité

FDA FDF

**1**  
Saisie

**2**  
Contrôles



### CONTRÔLES

**● Contrôle des Données d'activité**

0 contrôle à justifier - 0 alerte

Notifier l'approbateur de la fin de la saisie des données d'activité

Précédent Quitter Enregistrer Valider





APPROBATEUR

# Contrôles de cohérence et alertes

**1** Données d'activité    **2** Données financières    **3** Contrôles    **4** Finalisation

**TGT - ESPACE DE VIE SOCIALE CC - CAS 3**  
Déclaration Prévisionnelle 2024  
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

CONTRÔLES Dernière saisie le 22/08/2023 à 14:54 par Pauline BELLARD

- **Contrôle des Données d'activité**  
0 contrôle à justifier - 0 alerte
- **Contrôle des Données financières**  
0 contrôle à justifier - 1 alerte
  - A1 - Déséquilibre budgétaire**  
Le budget présente un déséquilibre (soit un total charges de 12 000 euros et un total produits de 14 000 euros).
- **Contrôle de la déclaration**  
0 contrôle à justifier - 0 alerte

Précédent    Quitter    Continuer

Alerte A1 sur le déséquilibre budgétaire

D'autres contrôles de cohérence seront intégrés à compter de la déclaration réelle 2024 et lorsque le système d'information contiendra un historique de déclarations



## APPROBATEUR

- Le montant du droit estimé par le système est à inscrire dans le compte 70623

Si vous déclarez un montant différent, précisez votre calcul en commentaire

- Dans la synthèse, le partenaire retrouve toutes les données qui sont utilisées dans le calcul de la subvention.

# Synthèse de la déclaration de données

**1** Données d'activité    **2** Données financières    **3** Contrôles    **4** Finalisation

SBE - FJT - CC  
Déclaration Prévisionnelle 2024  
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

### SYNTHÈSE ET TRANSMISSION

Montant de l'estimation

Le montant de la subvention pour l'année 2024 sur la base des informations que vous avez saisies est estimé à : **67 500,00 €\***

Synthèse de vos données

	Prévisionnelle 2024
Nombre de mois d'ouverture	12.00
Nombre de places agréées	100.00
Nombre de places ouvertes	100.00
Nombre de places conventionnées avec un tiers excédentaires	10.00
Nombre de places retenues	90.00
Nombre d'ETP dédiés aux fonctions de direction	2.00
Montant de la subvention PSO	67500.00 *

\* Cette estimation ne saurait engager la Caf sur le montant définitif de la subvention. Elle ne peut en aucun cas constituer un avis officiel de versement et ne peut être présentée à un organisme afin de bénéficier d'avantages.

Commentaire libre

Si vous souhaitez indiquer un renseignement complémentaire sur votre déclaration avant de la transmettre à la Caf, cette zone de commentaire est prévue à cette effet. Elle est libre et facultative.

Saisissez votre justification





APPROBATEUR

- Vous avez la possibilité d'éditer votre déclaration de données

## Synthèse de la déclaration de données



### Déclaration prévisionnelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Cette déclaration a été transmise à votre caf le 22/08/2023 à 14:54:27

Espace de Vie Sociale : TGT - Espace de vie Sociale CC - Cas 3

#### ➤ Synthèse des données déclarées

	Prévisionnelle 2024
Nombre de mois de fonctionnement	12,00
Subvention PSO plafond	39 470,00
Montant de la subvention PSO	7 200,00

➤ Montant de la subvention PSO **estimé** sur la base de votre déclaration prévisionnelle 2024 :

**7 200,00 € \***

*\*Le présent document constitue une estimation du montant de la subvention PSO, pour l'année indiquée, à partir des informations que vous avez saisies au cours des étapes précédentes, il ne saurait engager la Caf sur le montant définitif de la subvention PSO à percevoir. Ce document ne peut en aucun cas constituer un avis officiel de versement. Dès lors il ne doit pas être présenté à des organismes pour bénéficier d'un avantage quelconque.*

# Quelques rappels

---





## Les outils mis à votre disposition sur les pages locales du [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

*Nouvelle présentation à venir  
au printemps prochain*



[les pages locales du caf.fr](http://www.caf.fr)

- Plaquettes de communication de la Cnaf
- Présentation des RDV partenaires
- Les barèmes PS 2023 et 2024
- Le calendrier perpétuel des déclarations de données

# Le rapport d'activité

La télédéclaration dans le service AFAS n'a pas d'impact sur la fourniture

➤ du bilan du projet N-1

Ce document reste nécessaire pour obtenir le paiement du solde de la prestation de service, conformément à l'articles 5.3 de la convention d'objectif et de financement.

Nous vous rappelons qu'il n'est pas utile d'attendre sa validation en Assemblée Générale pour nous le transmettre.

# Quelques principes d'auto-contrôle

Vérifier qu'il n'y ait pas  
d'erreur de saisie

Les charges et recettes  
Sont celles de l'année d'exercice  
Et non celles perçues  
Sur l'année civile

Les charges supplétives  
Doivent être équilibrées

**Cpte 86 charges = cpte 87 produits**

Vous devez être en présence  
D'une convention  
Partenariale

**Cpte 70623**

Inscrire le montant du droit estimé  
par le système.

Si différent, préciser  
votre calcul en commentaire

**Contrôles de cohérence**

Le commentaire de justification  
doit être cohérent,  
suffisant et chiffré



## La finalité

### UNE DECLARATION BIEN COMPLETEE PERMET DE

- Traiter les déclarations le plus rapidement possible
- Avoir des prévisions budgétaires fiables
- Limiter les remboursements de trop perçu
- Etre sûr d'avoir le bon financement
- Eviter les allers-retours des déclarations

*Ce n'est pas parce que vous n'avez pas de contrôle à justifier que la Caf ne vous demandera pas des éléments complémentaires.*

*N'hésitez pas à utiliser les zones « commentaires »*



# Le calendrier

---

Nos prochains RDV

# Calendrier 2024

Période de transmission	Action des gestionnaires de structure	Résultat
De janvier à mars Date limite conventionnelle <b>31 mars N</b>	Fourniture des données prévisionnelles N : activité – financières et justifications des contrôles de cohérence	Enregistrement des données prévisionnelles et calcul du prix de revient permettant de : ✓ déterminer le montant de la PS prévisionnelle ✓ obtenir une avance de PS de l'année en cours.
De janvier à mars Date limite conventionnelle <b>31 mars N</b>	Fourniture des données réelles N -1 : activité – financières et justifications des contrôles de cohérence	Enregistrement des données réelles et calcul du prix de revient permettant de : ✓ déterminer le montant de la PS définitive ✓ obtenir le reliquat éventuel du droit N-1





*Vous avez une  
question ....*

*La Caf vous répond....*





*Je ne parviens pas à renseigner mes  
correspondants AFAS, malgré la  
documentation ?*



Envoyez un message à l'adresse mail habituelle  
[aidespartenaires@caf17.caf.fr](mailto:aidespartenaires@caf17.caf.fr)

Votre Gestionnaire Conseil référent vous proposera un  
rendez-vous pour vous accompagner.





*Pourquoi n'ai-je pas reçu l'appel de la déclaration prévisionnelle 2024 ?*



1. La Convention précédente est arrivée à échéance au 31/12/2023 et vous n'avez pas reçu la nouvelle. Dans ce cas, assurez-vous de nous avoir adressé toutes les pièces justificatives nécessaires au renouvellement de la convention.
2. Vérifiez que tous les rôles de correspondants AFAS sont renseignés.





*J'ai un problème et je ne serai pas dans les temps pour transmettre ma déclaration ?*



1. La date butoire est le 31 mars 2024. Passée cette échéance, le traitement de votre déclaration ne sera plus prioritaire. A partir du 30 juin, vous vous exposez à des pénalités (cf convention).
2. Dans tous les cas, vous devez nous informer de votre problématique et nous indiquer un délai ou une date de transmission de la déclaration pour dérogation.





*Comment clôturer un utilisateur  
Mon Compte Partenaire ?*



1. Dans AFAS-declarer, supprimer l'utilisateur sur les rôles affectés (FDA/FDF/approbateur)
2. Supprimer l'utilisateur de tous les groupes dans lesquels il est affecté.
3. Clôturer son profil en indiquant une date de fin.



*Autres questions ?*

.....

*Une seule adresse mail pour nous contacter*

*aidespartenaires@caf17.caf.fr*



Merci pour votre attention

A vous de jouer !!!



caf.fr

Partenaires ▼



Portail Caf partenaires